

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2022-2023

ÉCOLE : École secondaire Georges- P.-Vanier

EN DATE DU : 2022-11-25

DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2023

DATE DE RÉVISION : Novembre 2023

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Claudia Brooks, Samdisha Gumber, Souad Ali, Yanis Chebti

Nom de la direction de l'école : Marc Cormier, Rose Kantiono

Membre du personnel enseignant : Saliou Diallo, Michel Séguin, Julie Séguin Murdoch, Serge Larocque

Membre du personnel non-enseignant : Andrea Grant

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Mme Sonia Macaluso

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : **Meriem Abou-Saoud**

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Lydie Rusaki

Utiliser les données à sa disposition pour cibler des priorités en matière d'intimidation, comme les résultats du sondage sur le climat scolaire, le nombre d'envois au bureau, le nombre de suspensions, ainsi que des rapports anecdotiques.

Questions de réflexion pour orienter ses priorités :

- Qu'est-ce qui fonctionne bien à notre école?
- Quels comportements devraient augmenter ou diminuer?
- Comment est-ce que nos forces peuvent aider à combler nos défis?
- Qu'est-ce qui nous tient à cœur? Qu'est-ce qui nous motive?
- Quels aspects vont avoir un plus grand impact dans notre école?
- Qu'est-ce qui est réaliste à cette étape de notre développement?
- Quelles ressources ou appuis avons-nous à notre disposition pour aider notre cheminement?

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves;

- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : Sensibiliser aux causes et conséquences de l'intimidation et la nécessité du respect d'autrui

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Inviter les agents de police pour parler de l'importance du respect, et les conséquences légales de l'intimidation dans le cadre du programme de MHS, notamment des interventions en petit groupe.	Rencontres ciblées pour présenter le rôle de la police dans le respect de la loi et les conséquences potentielles de l'intimidation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école 	Décembre 2022
Inviter des intervenants comme Paul Davis pour parler des conséquences des mauvais usages des réseaux sociaux, notamment au niveau intermédiaire.	Rencontre en mode assemblée pour parler des risques et conséquences du mauvais usage des réseaux sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école 	Janvier 2022
Renouveler notre contrat avec Franco Queer pour faire des formations adaptées à chaque niveau pour parler de la diversité et le respect de celle-ci. Participation à la FESFO – Colloque LGBTQ+ (pour les élèves de la 9-12e année);	Mettre sur pied une alliance AGH – AGIS – Club de justice sociale; (ressource disponible sur le TEAMS des alliances du Conseil réservé pour le personnel des écoles du Csviamonde);	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école 	Mai 2023

Inviter les intervenants d'associations juives de Hamilton pour sensibiliser le personnel et certains élèves aux problèmes découlant de l'antisémitisme	Deux rencontres prévues, avec élèves de 10 ^e année et le personnel avec des invités ressources du centre Yad Vashem	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école ▪ Certains groupes d'élèves 	Novembre 2022
Événement Alain Pelletier : série de conférences sur le thème de l'intimidation en tournée régionale.	Ateliers début décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école ▪ L'animateur culturel ▪ Les élèves 	Décembre 2022

Priorité 2 de l'école : Travailler et cultiver le sentiment d'appartenance à l'école.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<p>Mise en place et maintien des clubs ludiques, LGBT, sportifs et associations présentes dans l'école</p> <p>Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Club de soccer; - Club de basketball; - Club de volley; - Club robotique; - Comité éco-école / GPVégé; - Comité social; - Alliance LGBTQ2+. 	<p>Ateliers et activités tout au long de l'année scolaire</p> <p>Mise en exergue des réussites sur les médias sociaux et lors des réunions du personnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école ▪ Le parlement des élèves ▪ Animateur culturel ▪ L'équipe de l'alliance et leurs alliés 	En cours d'année

<p>Célébrer la diversité au sein de la communauté en soulignant les cultures présentes dans l'école : assemblées, événements ciblés.</p> <p>Participation aux journées thématiques du Conseil.</p>	<p>Ateliers et activités tout au long de l'année scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école ▪ Le parlement des élèves ▪ Animateur culturel 	<p>En cours d'année</p>
<p>Mise en place et maintien des activités organisées par l'animateur culturel permettant de valoriser le sentiment d'appartenance</p> <p>Organiser des journées décloisonnées au niveau de l'école pour des occasions comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Halloween; - Fêtes; - Saint-Valentin; - Semaine de l'éducation; - Semaine de la francophonie; - Fête champêtre. 	<p>Ateliers et activités tout au long de l'année scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école ▪ Animateur culturel 	<p>En cours d'année</p>

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : bien outiller nos élèves, les enseignants, ainsi que la communauté scolaire afin de développer le sens de sécurité et de bien-être dans l'école.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Faire appel aux services du centre de santé francophone pour des ateliers sur l'intimidation et le respect d'autrui.	Ateliers et rencontres ciblées avec les différents paliers et groupes d'âge scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école 	En cours d'année
<p>Références vers des organismes comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Jeunesse, j'écoute ▪ +FORT application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation ▪ LGBTQ Youth LINE ▪ AGIS - Interligne ▪ Black Youth Helpline - «Check-in» régulier pour s'assurer que la situation ne se reproduit pas <p>Participation à la FESFO – Colloque LGBTQ+ (pour les élèves de la 9-12e année) échange sur les enjeux de la communauté LGBTQ+ touchant la thématique de l'intersectionnalité (hiver ou printemps 2023);</p> <p>Participation aux formations SafeTALK et ASIST pour mieux équiper le personnel de l'école.</p>	<p>Ateliers et activités tout au long de l'année scolaire</p> <p>Affichage des ressources dans l'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école ▪ L'équipe de l'alliance et leurs alliés ▪ Le parlement des élèves 	En cours d'année

<p>Réviser régulièrement et discuter le code de vie avec nos élèves tout en mettant de l'emphase sur le bien-être et la santé mentale (discrimination, intimidation...)</p> <p>Harmoniser les pratiques découlant du code de vie au niveau du personnel.</p>	<p>Revoir avec nos élèves l'importance du respect entre les pairs et le personnel de l'école.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école ▪ Le parlement des élèves 	<p>Au début de Chaque semestre</p>
<p>Afficher des codes QR dans l'école pour rapporter des cas d'intimidation</p> <p>De plus, placer des affiches à travers de l'école sur l'intimidation et des organismes comme « Jeunesse j'écoute »</p> <p>Présenter régulièrement l'accès au formulaire sur les réseaux sociaux</p> <p>Ajouter des liens dans les Teams des salles des classe.</p>	<p>Faire des rappels aux élèves du code QR, et des affiches et des lieux d'aide sachant que nos élèves ont de l'appui au besoin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école ▪ Le parlement des élèves 	<p>En cours d'année</p>

Développer les compétences pour les relations saines

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

- **Privilégier des activités qui favorisent le développement des relations saines, du bien-être, de la santé mentale, des émotions, des habiletés socio émotionnelles, de la résolution de conflits, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives à la planification de l'enseignement :**

- Déterminer les ressources disponibles portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, les menaces, les conflits, la violence physique, l'intimidation verbale, physique et électronique qui se rapportent aux cours enseignés;
- Déterminer les ressources de la bibliothèque portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives, ainsi que les ressources portant sur l'intimidation;
- Planifier des leçons en lien avec les thèmes des émotions, des relations saines, les conflits, la violence physique et les différentes formes d'intimidation en salle de classe;
- Création d'un coin calme en salle de classe ou dans l'école afin de favoriser l'autorégulation;
- Enseignement et modélisation explicite des outils, fiches et techniques favorisant l'autorégulation;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des pratiques réparatrices en salle de classe et à la récréation;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des cercles de communication proactifs, des cercles de la parole et des cercles éducatifs;
- Enseigner, modéliser et encourager la pratique des cercles excentriques en salle de classe pour la résolution de problèmes, la recherche de solution communautaire;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi de la méthode du « chemin de la paix » pour la résolution de conflits autonomes et ponctuels en salle de classe et dans la cour d'école;
- Intégrer les concepts liés à la pleine conscience en salle de classe;
- Intégrer en salle de classe des occasions pour jouer à des jeux relationnels (p. ex., le vendredi après-midi);
- Faire l'achat de jeux relationnels;
- Faire l'achat de ressources et de livres.

Participer à des initiatives portant sur :

- **L'équité et l'inclusion :**

- Participation aux journées thématiques du Conseil.
- Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives de la communauté LGBTQ2+ dans la planification de l'enseignement :
 - Mettre sur pied un club scolaire faisant la promotion de l'inclusion, de la sécurité et du respect;
 - Mettre sur pied une alliance AGH – AGIS – Club de justice sociale; (ressource disponible sur le TEAMS des alliances du Conseil réservé pour le personnel des écoles du Csviamonde);
 - Déterminer les ressources disponibles en salle de classe ou disponibles à la bibliothèque de l'école portant sur l'équité et l'inclusion;

- Participation à la FESFO – Colloque LGBTQ+ (pour les élèves de la 9-12e année) échange sur les enjeux de la communauté LGBTQ+ touchant la thématique de l’intersectionnalité (hiver ou printemps 2023);
- Participation à la journée ViaRose du Conseil.

- Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives des Premières Nations dans la planification de l’enseignement :
 - Lecture des traités à chaque lundi à la radio scolaire le matin;
 - Participation à la Semaine de reconnaissance des traités -première semaine du mois de novembre;
 - Prendre connaissance du Guide à l’intention des enseignantes et des enseignants : L’intégration des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuit) dans l’enseignement situé dans le EAV;
 - Intégrer des livres des Premières Nations, métis et inuits au curriculum enseigner en salle de classe. Voir listes possibles sur le Teams : Je fais ma part;
 - Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel des Perspectives autochtones, Environnement et Construction identitaire (PEC);
 - Participer aux activités pour souligner le mois de l’histoire des peuples autochtones et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);
 - Former un membre du personnel comme conseiller culturel pour les questions des Premières Nations, Métis et Inuit dans l’école (maintenir le réseau vivant grâce à des formations, rencontre d’échange avec les CP et partenaires autochtones);
 - Faire un rappel pour l’auto-identification volontaire et confidentielle des Premières Nations, Métis, Inuits lors de l’inscription initiale ou à tout autre moment pendant l’année.

- Intégrer les principes de la pédagogie sensible à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l’enseignement :
 - Mettre en place des initiatives pour appuyer une pédagogie sensible à la culture;
 - Encourager la réflexion, les questions;
 - Introduire le terme enseignement culturellement pertinent pour décrire l’enseignement qui intègre les connaissances de l’élève et ses expériences au foyer et dans la communauté dans le curriculum, de même que dans l’enseignement et les expériences d’apprentissage en classe;
 - Intégrer les trois principes essentiels (avoir des attentes élevées envers tous les élèves, aider les élèves à développer leur compétence culturelle et guider les élèves dans le développement d’une sensibilité culturelle;

- Encourager les élèves à orienter leur apprentissage en intégrant leur identité et leurs connaissances préalables à leurs expériences au foyer et dans la communauté;
- Initier une démarche de construction identitaire chez les élèves;
- Veiller à développer les perspectives socioculturelles des élèves;
- Planification de l'intégration des référents culturels dans l'enseignement;
- Varier les ressources et le matériel pédagogique pour que le milieu d'apprentissage reflète et soient accessibles à l'ensemble des apprenants;
- Choisir des ressources, du matériel et des livres qui présentent à la fois des perspectives locales et globales;
- Exploitez une variété de ressources en littérature, en arts, etc. qui incorporent les cultures des élèves;
- Faire la promotion d'un leadership culturel partagé;
- Célébration de la communauté scolaire (p. ex., journée multiculturelle).

- **Engagement et leadership des élèves :**

- Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves :
 - Assurer la mise en œuvre du conseil d'élève;
 - Participation à l'initiative *La voix des élèves*;
 - Participation à la journée : Invitons nos jeunes au travail (élèves de 9^e année);
 - Participation aux activités animées par l'équipe de l'animation culturelle.
- Organiser des journées décloisonnées au niveau de l'école pour des occasions comme :
 - Halloween;
 - Fêtes;
 - Saint-Valentin;
 - Carnaval;
 - Semaine de l'éducation;
 - Semaine de la francophonie;
 - Fête champêtre.
- Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles :
 - Club de soccer;
 - Club de la réussite;

- Club robotique;
 - Brigadier scolaire;
 - Club de la santé;
 - Comité école saine;
 - Comité éco-école;
 - Comité social;
 - Club de lecture;
 - Club de maths;
 - Alliance LGBTQ2+.
- Participation aux activités offertes par des organismes externes p. ex. :
- [Congrès provincial du réseau jeunesse de la FESFO](#);
 - Camps de leadership 21;
 - Monte le son.

Priorité 2 de l'école : prendre la place dans notre communauté

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Organiser des sorties scolaires avec des objectifs clairs en matière de diversité, inclusion et lutte contre l'intimidation	Diminution des interventions en matière de discipline et suivis dans le contexte de l'intimidation et de la discrimination.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école 	Tout au long de l'année scolaire
Participer aux activités sportives régionales, permettant à nos élèves des connaître toutes les communautés avoisinantes dans le respect d'autrui	Bâtir un sentiment d'inclusion et d'appartenance fort.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école 	Tout au long de l'année scolaire
Faire appel aux divers intervenants de la communauté comme le centre francophone de Hamilton pour des sorties scolaires en rapport avec l'inclusion, la diversité et la lutte contre l'intimidation	Enraciner notre école au sein de la communauté avec un accroissement de la participation de nos élèves et le personnel aux activités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école ▪ Parents ▪ Élèves 	Tout au long de l'année scolaire

	du centre dans le cadre scolaire.		
Organiser des sorties pour sensibiliser nos élèves aux peuples autochtones et premières nations	Une meilleure compréhension du passé, des enjeux présents et de l'avenir des relations entre les peuples.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école 	Tout au long de l'année scolaire

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : Harmoniser les stratégies d'interventions de façon constante

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Avertissement : Rendre un avertissement évident que si l'acte est répété, ceci deviendra de l'intimidation	La fréquence de l'acte diminue : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fréquence des élèves au bureau diminue, ▪ Statistiques de sondage de climat scolaire ▪ Augmentation de la confiance des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école ▪ Personnel de soutien ▪ Parents ▪ Élèves 	Tout au long de l'année scolaire

	timides en classe (HAHT) ▪ L'enfant peut éventuellement s'autoréguler.		
Fiche de réflexion : (signé par l'élève, les parents, l'enseignant et la direction)	Diminution des interventions en matière de discipline et suivis.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école 	Tout au long de l'année scolaire
Suivi avec les parents en cas de refus de participation.	Diminution des interventions en matière de discipline auprès des parents.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école ▪ Parents ▪ Élèves 	Tout au long de l'année scolaire
Priorité 2 de l'école : : Communication avec la personne intimidatrice et intimidée de façon immédiate (aussi harmoniser les interventions avec notre pyramide de comportement)			
Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<p>Avoir une conversation avec l'intimidé et l'intimidateur sur le prochain temps libre des élèves ou le membre du personnel Selon le jugement professionnel des membres du personnel :</p> <p>En premier temps : on parle à un témoin ou les témoins (pour avoir une idée neutre) En deuxième temps : on discute avec l'intimidateur et l'intimidée. Il faut documenter les</p>	<p>La fréquence de l'acte diminue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fréquence des élèves au bureau diminue, - Statistiques de sondage de climat scolaire - Augmentation de la confiance des élèves timides en classe (HAHT) <p>L'enfant peut éventuellement s'autoréguler et éventuellement ne pas répéter ses actes intimidants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La direction ▪ Le personnel de l'école ▪ Parents ▪ Élèves 	Tout au long de l'année scolaire

conversations pour favoriser l'harmonisation.			
---	--	--	--

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)
<p>➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aller voir un adulte de confiance. 2. Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école ou; ➤ Le Forms pour le signalement des incidents de l'école. <p>➤ Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la 	<ul style="list-style-type: none"> • Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école. • Le Forms pour le signalement des incidents de l'école

direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;

- Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I;
- Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école
- Remplir le formulaire en ligne : [Déclaration d'incident du conseil](#) ;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : [PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](#);
- Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles ([Directives administratives no 3,32](#));
- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : <https://viamonde.oesc-cseo.ca/login/login/> ;
- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit

remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#)).

- **Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire :**

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Recevoir les confidences des élèves;
- Participer au moyen de dénonciation;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner les incidents;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire;
- Participer à la formation sur les incidents violents le 24 octobre 2022;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié;

- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner l'incident;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école;
- Respecter le code de conduite de l'école;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;

- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

- **Réactions possibles en cas d'intimidation :**

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer;
- Évaluer les risques;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation (« laisse donc faire... »);
- Offrir une présence alliée « je ne suis pas d'accord » « tu peux compter sur moi » « je vais aller chercher de l'aide »;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation;
- Consulter le **code de conduite** de l'école;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)

Pour se renseigner davantage sur la prévention et la signalisation de l'intimidation :

- ☐ Ressources d'éducation à l'attention des parents :
- [Ce que tout parent doit savoir | PREVNet - L'Autorité canadienne en matière de prévention de l'intimidation](#)

- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI);
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire - mai 2023;
- Se porter bénévole lors de la tenue d'activités de prévention contre l'intimidation au sein de l'école;
- Être à l'écoute de son enfant;
- Aidez votre enfant à faire la distinction entre « moucharder », « rapporter » ou « dénoncer », et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves;
- Aidez votre enfant à faire la différence entre rapporter et dénoncer. Expliquez-lui que rapporter consiste à dénoncer quelqu'un pour lui attirer des ennuis alors que dénoncer consiste à obtenir de l'aide lorsqu'on vous fait du mal, ou lorsqu'on fait du mal à une personne de votre connaissance, ou lorsque votre droit ou le droit de cette personne à être en sécurité est retiré;
- Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit;

➤ [Ressources pour parents - Cyberintimidation | HabiloMédias \(habilomedias.ca\)](#)

➤ [Ressources sur la sécurité sur Internet – Ressources pour parents de la 4^e à la 8^e année - OPHEA](#)

➤ [ParentsCyberAvertis.ca](#)

Je veux me renseigner sur les activités en ligne des enfants de...

- [Enfants de 5–7 ans](#)

- [Enfants de 8–10 ans](#)

- [Jeunes de 11–12 ans](#)

- [Jeunes de 13–15 ans](#)

➤ [Parents partenaires en éducation](#)

➤ [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme Guide pour les parents d'élèves de l'élémentaire et du secondaire \(gov.on.ca\) \(Le guide\)](#)

- Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos rencontres avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler à la direction. Faites le suivi des mesures convenues lors de la réunion;
- Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire
- Informer l'école si l'intimidation se poursuit;
- Participer à la recherche de solutions et à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'intimidation;
- En cas d'incident grave, la directrice ou le directeur d'école doit informer les parents des élèves concernés, sauf en de rares exceptions, et doit inviter les parents à discuter de mesures de soutien pour leur enfant;
- L'intimidation, y compris la cyberintimidation, est un exemple d'incident grave impliquant des élèves;
- En cas d'incident violent, la direction doit suivre les directives énoncées dans Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire concernant le signalement à la police.

La direction :

- Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;
- Élaborer, à l'aide du comité, le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- Partager le PPIMI avec l'ensemble du personnel;
- Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d'école;
- Partager le PPIMI sur le site Internet de l'école;
- Assurer la mise en application du PPIMI dans son école;

➤ **L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme**

- Site Web

➤ **Le code de conduite de l'Ontario pour le secteur de l'éducation : Guide des parents**

➤ **Écoles sécuritaires et accueillantes (gov.on.ca)**

☐ **Ateliers pour parents offerts par des organismes externes:**

• **L'intimidation et le conflit Parent / Tuteur par Brave Éducation**

Atelier gratuit en ligne offert aux parents, tuteurs, tutrices des écoles Csviamonde :

22 novembre 2022 : Maternelle à la 6^e année à 19h

23 novembre 2022 : 7^e à la 12^e année à 19h

• **Parents, tutrices et tuteurs : Partenaires pour la prévention** – Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école

• **Prévention de l'intimidation** - Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école

- Suivre le protocole en cas d'intimidation ou la violence en milieu scolaire;
- Faire enquête sur les signalements en cas d'intimidation;
- Suivre toutes les étapes d'interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Assurer les signalements multiples nécessaires;
- Assurer les suivis;
- Examiner et analyser les données sur le climat scolaire;
- Rendre disponible les programmes et le soutien pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Pour toutes questions ou de préoccupations portant sur l'intimidation veuillez communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant, la direction-adjointe ou la direction de l'école.

Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :

- Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c. c. Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

1. La direction fait enquête.
2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
 - de ce qui s'est produit;
 - du préjudice subi par l'élève;
 - des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident
 - des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident.

- la direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Suspension et renvoi :

Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. [Directives administratives no 3,32-
STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES](#)

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.

